



Kirkland est une ville dynamique qui offre à sa population un milieu de vie à la fois harmonieux et sécuritaire. Plus jeune municipalité de l'île de Montréal, son territoire se compose d'attrayants quartiers résidentiels et d'espaces commerciaux et industriels stratégiquement répartis de part et d'autre de l'A-40, où sont établis de nombreux commerces et industries de prestige. Ville moderne et attrayante où la convergence des cultures, l'épanouissement et le progrès s'entremêlent, Kirkland est une ville d'exception, synonyme de vitalité et de qualité de vie.

POSTE PERMANENT SYNDIQUÉ

AGENT/AGENTE À LA COMPTABILITÉ ET À LA TAXATION

Nature de la fonction :

Sous l'autorité du Chef de division – ressources financières, le titulaire doit effectuer diverses tâches reliées à la facturation, à l'enregistrement et à la perception des taxes municipale et d'eau, ainsi que des droits de mutation. De plus, le travail comprend divers travaux en comptabilisation des opérations budgétaires et financières.

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 8h30 à 16h30

Salaire :

- Échelle salariale (2024) : 54 000 \$ à 71 000 \$ (35 heures / semaine)
- Le salarié atteindra le maximum de l'échelle salariale après 4 ans de service continu, conformément à la convention collective des employés cols blancs.

Avantages reliés à l'emploi :

- Salaire avantageux
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Régime d'assurance collective
- Programme de télémédecine
- Congés payés durant la période des Fêtes (sous certaines conditions)
- Banque de congés permettant des mesures de conciliation travail-famille
- Environnement de travail stable et de qualité

Principales responsabilités et tâches :

1. Traite les demandes d'information qui ont rapport avec la taxation, le rôle de la taxation ainsi qu'au rôle de perception.
2. Accueille, analyse, traite et assure le suivi des demandes dans le domaine de la taxation et de la perception.
3. Effectue la facturation et l'encaissement de divers comptes de taxes et constat d'infraction. Transmet les états de compte et perçoit les comptes de taxes en souffrance. Rechercher les informations concernant le résident et prend les arrangements de paiement.
4. Traite les différents certificats émis par l'évaluateur de la Ville de Montréal (ex : nouveaux bâtiments, décisions du tribunal administratif du Québec, etc.) Traite les certificats de mutation et effectue les diverses tâches s'y rattachant.
5. Obtient les lectures de compteurs d'eau et les enregistre aux dossiers informatiques. Documente les dossiers physiques des immeubles inscrits au rôle d'évaluation avec l'information jugée pertinente ainsi que le classement qui s'y rattache. Assure la mise à jour des dossiers relatifs aux créanciers hypothécaires.

6. Réconcilie mensuellement le rôle de taxation, enregistre et effectue un suivi sur les contestations au rôle d'évaluation.
7. Vérifie le sommaire d'états de perception et maintient divers comptes contrôles; concilie les comptes de banque et prépare les écritures de journal courantes.

Exigences du poste :

- Détenir un diplôme d'études dans un domaine approprié (par exemple, un AEC ou un DEC en comptabilité);
- Posséder quatre (4) années d'expérience pertinentes;
- Connaissance des calculs mathématiques tels que les calculs d'intérêts et d'arrérages;
- Connaissance de la théorie, des principes et des pratiques de comptabilité.

Habilités requises :

- Habiletés à s'exprimer clairement;
- Habiletés à faire preuve d'attention, de tact et de courtoisie;
- Habiletés à faire preuve d'initiative, de jugement et d'honnêteté;
- Habiletés à avoir une certaine aisance dans le domaine des chiffres et des technologies.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines en cliquant sur le lien suivant : [Emplois – Ville de Kirkland](#)

LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.